



Mise à l'enquête publique : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique la demande suivante :

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz porte à la connaissance du public que Mme De Sousa Martinho Teixeira Sandra, domiciliée Ch. de la Barme 33 – 1868 Collombey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

- Locaux et emplacements : L'épicerie des Arcades, sis sur la parcelle n° 946, folio 11, au lieudit Quartier de l'Eglise
- Adresse : Rue des Dents-du-Midi 34 b – 1868 Collombey
- Enseigne de l'établissement : « **chez Jorge** »
- Prestations : Offrir à titre commercial des prestations de mets et / ou boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place, en tant que :
- épicerie
- Heures d'ouverture et fermeture : Lundi à jeudi : 7.30 à 12.00 heures et 13.15 à 18.30 heures
Vendredi : 7.30 à 12.00 heures et 13.15 à 20.00 heures
Samedi : 7.30 à 17.00 heures
- Début de l'activité : dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au 21 janvier 2019.

L'Administration communale